

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Les promesses du gouvernement évaluées à 4 milliards d'euros en 2016](#)
- [Loi travail : Valls déplore la "prise d'otage" de Gattaz](#)
- [Loi travail : le torchon brûle entre l'État et le patronat](#)
- [Emploi : les embauches au plus haut depuis 2011, tirées par les PME](#)
- [Les tops et les flops des TPE en 2015 !](#)
- [Une association dénonce les indemnités illégales des parlementaires](#)
- [Les minima sociaux pour les jeunes seront mis en œuvre en 2018, selon Manuel Valls](#)
- [La contrefaçon coûte cher](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [ROSP 2015 : 6 756 euros en moyenne pour les généralistes, annonce Nicolas Revel](#)
- [Une Fondation des usagers du système de santé est créée](#)
- [La Cour des comptes fustige la gestion des données de santé](#)

## FISCALITE

- [Lutte contre le blanchiment d'argent : Tracfin, très sollicité en 2015](#)
- [Le nombre de contribuables millionnaires a augmenté de 11 % en 2015](#)
- [Suppression de l'ISF : Valls tacle Macron](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Menu Big Fisc pour McDonald's](#)
- [Air France-KLM : la rémunération du PDG en augmentation de 65 % en 2015](#)
- [Le français DCNS remporte un contrat géant de 34 milliards d'euros pour des sous-marins](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [La semaine de 32 heures créerait 4,5 millions d'emplois, selon le leader de la CGT](#)

## LIVRES/REVUES DIVERSES

- [« Aux actes dirigeants ! » de Robin Rivaton](#)
- [« Le livre noir de la médecine : patient aujourd'hui, victime demain » de Dominique-Michel Courtois et Philippe Courtois](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

**Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.**

**Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.**

**Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.**

**L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)**

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Les promesses du gouvernement évaluées à 4 milliards d'euros en 2016

Le 20/04/16, **Valérie Rabault**, rapporteure générale PS de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, a présenté un rapport d'information, qui explique que l'impact financier des mesures décidées par le gouvernement est estimé à 4 milliards d'euros. De son côté, **Gilles Carrez**, vice-président LR de la commission des Finances de l'Assemblée nationale pense que cet impact devrait plutôt se situer entre 5 et 6 milliards d'euros pour 2016. **Les mesures les plus coûteuses : 01)-** Le plan pour l'emploi (1,6 milliard d'euros) ; **02)-** Les aides aux agriculteurs (900 millions d'euros) ; **03)-** L'augmentation des rémunérations des fonctionnaires (600 millions d'euros). Afin de respecter les engagements pris auprès de la Commission européenne (une réduction du déficit public à 3,3 % en 2016), ces mesures devront être compensées par des économies. **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget, dans Les Echos : « *Nous ne sommes pas des perdreaux de l'année. Nous savons faire les additions et les soustractions. [...] Ce que nous avons réussi l'an dernier, nous allons également le réussir cette année* ».

[http://www.directmatin.fr/economie/2016-04-21/les-promesses-du-gouvernement-evaluees-4-milliards-deuros-en-2016-727822?elst\\_newsletter=20160421-13\\_727822](http://www.directmatin.fr/economie/2016-04-21/les-promesses-du-gouvernement-evaluees-4-milliards-deuros-en-2016-727822?elst_newsletter=20160421-13_727822)

(Source : [www.directmatin.fr](http://www.directmatin.fr) du 21/04/2016)

### ● Loi travail : Valls déplore la "prise d'otage" de Gattaz

Le 20/04/16, suite à la menace du Medef de se retirer des négociations sur l'assurance chômage si « *rien ne bouge rapidement* » sur le projet de loi Travail, le premier ministre, **Manuel Valls**, a réagi sur France Info : « *Je regrette cette méthode qui consiste à poser des ultimatums. Prendre en otage la négociation de l'assurance-chômage, c'est-à-dire sur le revenu de ceux qui ont perdu un emploi, c'est, je crois, ne pas être à la hauteur des responsabilités en tant que partenaire social. [...] Ni ces négociations, ni la loi sur le Travail [...] ne deviendront l'otage d'enjeux internes au patronat. [...] Je veux rappeler que la nation, c'est-à-dire les Français, a consenti un effort de plus de 40 milliards d'euros qui était nécessaire pour faire baisser le coût du travail, la fiscalité sur les entreprises qui avait trop augmenté entre 2008 et 2012, entre 2012 et 2014. Cet effort a été fait, avec des résultats. [...] Je crois à la négociation, au dialogue, au rôle des partenaires sociaux, au paritarisme. [...] Quand on discute, quand on négocie, on ne pose pas des ultimatums. [...] [J'appelle le Medef à] respecter le Parlement qui s'est saisi de cette loi, l'enrichit, l'amende, est à l'écoute par ailleurs des partenaires sociaux* ». A l'heure où est écrit cet article, **le Medef** a précisé que la prochaine séance de négociation du 28 avril n'était pas remise en cause.

[http://www.challenges.fr/france/20160420.CHA8100/loi-travail-valls-deploire-la-prise-d-otage-de-gattaz.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160420](http://www.challenges.fr/france/20160420.CHA8100/loi-travail-valls-deploire-la-prise-d-otage-de-gattaz.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160420)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 20/04/2016)

[Retour au sommaire](#)

### ● Loi travail : le torchon brûle entre l'État et le patronat

Le 20/04/16, **François Asselin**, président de la CGPME, a déclaré que la CGPME ne signerait pas l'accord sur l'assurance chômage si la surtaxe des CDD à laquelle le gouvernement s'est engagé auprès des jeunes était maintenue. **M. Asselin** : « *Si jamais le gouvernement, par l'introduction d'un amendement dans la loi sur le travail, fait passer le caractère obligatoire de la généralisation de la taxation des CDD, la CGPME ne signera pas l'accord Unédic. [La CGPME] ne lie pas le sort de l'Unédic au sort de la loi El Khomri* ». Tout en précisant cependant : « *Le sort de l'Unédic risque d'être réglé aussi au cours de la loi El Khomri si le gouvernement passe cet amendement. [...] Cette question des CDD est du domaine des partenaires sociaux. [...] L'Etat sera responsable de cet échec si jamais il introduit cette obligation qui n'est pas de son ressort* ». M. Asselin a également évoqué **le compte de prévention de la pénibilité**, dont la date prévue d'entrée en vigueur est le 01/07/16. Sur ce point, il a demandé un « *moratoire* », estimant que le compte prévention pénibilité « *est pour une grande partie inapplicable* ». **M. Asselin** : « *C'est un point sur lequel on ne lâchera rien* ». Avant d'estimer que « *le gouvernement reste complètement autiste [sur ce sujet]* ». Concernant un éventuel départ de la CGPME des négociations sur l'assurance

chômage, **M. Asselin** a expliqué : « Pour l'instant, on n'en est pas là. [La CGPME] n'est absolument pas dans le domaine du chantage ni de la prise en otage », faisant ainsi référence à la réaction du Medef par rapport aux négociations sur l'assurance chômage (voir article ci-dessus).

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/04/20/20002-20160420ARTFIG00199-le-torchon-brule-entre-l-etat-et-le-patronat.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 20/04/2016, AFP, AP, Reuters agences)

### ● **Emploi : les embauches au plus haut depuis 2011, tirées par les PME**

Le 20/04/16, l'**Acoss** (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) a publié les chiffres des embauches au premier trimestre 2016 : 1,87 million de déclarations d'embauches (hors intérim de plus d'un mois), dont 809 000 en CDI (+ 3,8 %). Il s'agit là d'un niveau inédit depuis 2011. Qui recrutent le plus fortement ? Les entreprises de moins de vingt salariés. L'indicateur enregistre une hausse continue depuis mi-2014 et approche désormais du pic de 1,90 million d'embauches enregistré au 3e trimestre 2011. Autre augmentation importante : les embauches de plus d'un mois sur un an (+ 6,9 %). La cause ? **L'Acoss** : « [Une] hausse conjointe des embauches en CDI (+ 7,8 %) et de celles en CDD de plus d'un mois (+ 6,3 %) ». Nous l'avons dit, la hausse est « particulièrement marquée » dans les entreprises de moins de 20 salariés (+ 8,2 %). Cela concerne aussi bien les embauches en CDI (+ 7,1 %) que les embauches en CDD de plus d'un mois (+ 9,2 %). Dans les entreprises de plus de 20 salariés, la progression est moins forte (+ 2,3 %) ; dans le détail : + 0,9 % pour les CDI, + 3,2 % pour les CDD de plus d'un mois. Au total, les embauches de plus d'un mois progressent de 10,5 % dans les TPE et de 4,3 % dans les entreprises de 20 salariés ou plus. **L'Acoss** : « Ces évolutions très différenciées coïncident avec la mise en œuvre, à partir du 18 janvier 2016, du dispositif "Embauche PME" ». Pour rappel, le dispositif "Embauche PME" est une aide de 4 000 euros sur deux ans, destinée aux entreprises de moins de 250 salariés, si elles embauchent en CDI ou en CDD de plus de 6 mois un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le Smic. **Le ministère du Travail** a déclaré que plus de 200 000 dossiers avaient été déposés en trois mois. Du coup, on note que, dans les entreprises de moins de 250 salariés, les embauches en CDI ont augmenté de 4,7 % au 1er trimestre (contre 0,9 % pour les autres) et celles en CDD de plus de six mois de 20,5 % (contre 5,9 % pour les autres). **La hausse du premier trimestre par secteur : 01)-** Le tertiaire (+ 5,1 %) ; **02)-** La construction (+ 2,7%) ; **03)-** L'industrie (+ 1,0 %). Les CDD de moins d'un mois (7 embauches sur 10) continuent, eux, leur progression (+ 1,6 %). **L'Entreprise** : « Toutes durées confondues, l'Acoss a enregistré au 1er trimestre un record de 6 millions d'embauches, dont 86,6 % en CDD ».

[http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/recrutement/emploi-les-embauches-au-plus-haut-depuis-2011\\_1784562.html](http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/recrutement/emploi-les-embauches-au-plus-haut-depuis-2011_1784562.html)

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 20/04/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Les tops et les flops des TPE en 2015 !**

Malgré des tendances plutôt encourageantes dans certains secteurs, les petites entreprises restent dans l'ensemble fragiles, avec un indice d'activité en recul de 1,7 % (contre - 3,2 % un an plus tôt). Tous les secteurs analysés affichent des taux d'activité négatifs. **Le moins élevé** : L'équipement de la maison (- 0,2 %). **Le plus élevé** : L'équipement de la personne : - 3,4 % On note qu'il n'y a pas un seul taux sectoriel positif cette année. Sur onze secteurs au total, six secteurs améliorent relativement leurs performances et cinq voient un recul de leur chiffre d'affaires. **Ceux qui améliorent leurs performances : 01)-** L'équipement de la maison : - 0,2 % (contre - 4,5 % en 2014) ; **02)-** Les services : - 0,4 % (contre - 3,7 % en 2014) ; **03)-** Les cafés, hôtels et restaurants : - 0,8 % (contre - 1,3 % en 2014) ; **04)-** Les métiers de la santé : - 1,0 % (contre - 1,3 % en 2014) ; **05)-** L'artisanat du bâtiment : - 2,7 % (contre - 7,5 % en 2014) ; **06)-** L'équipement de la personne : - 3,4 % (contre - 3,8 % en 2014). **Ceux qui voient leur chiffre d'affaires reculer : 01)-** La vente et la réparation auto : - 2,8 % (contre - 1,5 % en 2014) ; **02)-** Les transports : - 2,6 % (contre + 0,3 % en 2014) ; **03)-** La culture et les loisirs : - 2,1 % (contre - 1,9 % en 2014) ; **04)-** Le commerce de détail alimentaire : - 0,8 % (contre + 0,2 % en 2014) ; **05)-** La beauté-esthétique : - 0,4 % (contre

- 0,1 % en 2014). **Ceux qui marchent le mieux : 01)-** Les magasins de meubles : + 3,7 %. Après trois ans consécutifs de baisse (- 3,0 % en 2012, - 2,9 % en 2013 et - 1,5 % en 2014), le secteur renoue avec la croissance. Ses ventes progressent de 2,4 % sur l'ensemble de l'exercice pour atteindre les 9,34 milliards d'euros TTC. **02)-** Les agences immobilières : + 3,4 %. D'après la FNAIM, le volume des transactions a augmenté de façon continue et rapide depuis juin. En 2015, il a atteint, et devrait peut-être même dépasser les 800 000 ventes (+15,6 %). **La FCGA** (fédération des centres de gestion agréés) : « *Une aubaine pour les professionnels du secteur dont le chiffre d'affaires progresse de 3,4 % (contre - 9,4 % un an plus tôt)* ». **03)-** Les cavistes : + 2,8 %. C'est la meilleure performance du commerce de détail alimentaire en 2015 (+ 2,8 %, contre - 1,9 % un an plus tôt), d'autant plus remarquable qu'elle se situe « *dans un contexte pourtant marqué par une baisse constante du nombre de buveurs réguliers de vin* », comme l'explique une récente étude de FranceAgrimer. Alors qu'ils représentaient 51 % des Français en 1980, les « *buveurs réguliers* » de vin ne représentent plus que 16 % des consommateurs en 2015. Dans la liste également : les commerces de fruits et légumes (+ 2,5 %, contre - 2,1 % en 2014), les poissonniers primeurs (+ 1,4 %, contre + 0,0 % en 2014), les fleuristes (+ 0,4 %, contre - 4,6 % en 2014). **Ceux qui marchent le moins bien : 01)-** Les studios photo : - 7,8 % (contre - 8,9 % en 2014). Les particuliers, grâce à la technologie mise à leur disposition, font de moins en moins appel aux professionnels. **La FCGA** : « *Ces derniers tentent de se repositionner sur de nouveaux concepts, plus attractifs : livres cadeaux, objets de communication, restauration et numérisation de photos anciennes...* ». **02)-** Les entreprises de carrelage-faïence : - 5,2 % (contre - 12,1 % en 2014). Malgré cette amélioration par rapport à 2014, le secteur se situe parmi les pires résultats de l'année, pour la troisième fois consécutive. Pourquoi ? A)- Le manque de chantiers dans le neuf ; B)- L'essoufflement du marché de l'entretien-rénovation dans l'ancien. **La FCGA** : « *Une double menace qui affaiblit, d'ailleurs, la plupart des autres corps de métiers de l'artisanat du bâtiment* ». **03)-** Les entreprises de plâtrerie-staff-décoration : - 4,7 % (contre - 2,1 % en 2014). La raison : la raréfaction des chantiers sur le marché du neuf comme dans l'ancien. **La FCGA** : « *Toutes les professions du bâtiment, malgré les améliorations relatives constatées chez certaines d'entre elles, souffrent de ce déficit chronique de commandes* ». Dans la liste également : L'électricité (- 3,8 %, contre - 8,7 % en 2014), le commerce de cycles et scooters (- 3,8 %, contre + 1,4 % en 2014), l'horlogerie-bijouterie (- 3,4 %, contre - 3,9 % en 2014), le terrassement-travaux publics (- 3,6 %, contre - 6,6 % en 2014), la peinture (- 2,9 %, contre - 7,9 % en 2014), la chaussure (- 2,7 %, contre - 2,4 % en 2014). **Yves Marmont**, président de la FCGA : « *Même si l'indice moyen d'activité s'améliore en 2015 (- 1,7 %, contre - 3,2 % en 2014), la situation économique des petites entreprises du commerce et de l'artisanat reste extrêmement fragile. La timide croissance de l'économie française et l'absence de véritable reprise, malgré une certaine résistance de la consommation des ménages, n'ont pas permis un vrai redémarrage de l'activité dans les TPE* ».

<http://www.fcga.fr/2016/04/observatoire-de-la-petite-entreprise-n-60-fcga-banque-populaire-les-tops-et-les-flops-des-tpe-en-2015/>

(Source : [www.fcga.fr](http://www.fcga.fr), 20/04/2016)

[Retour au sommaire](#)

### ● Une association dénonce les indemnités illégales des parlementaires

Le 19/04/16, l'**association pour une démocratie directe** a publié une lettre dans laquelle elle explique que les députés et sénateurs qui se trouvent au sommet de la hiérarchie se voient octroyer d'importants bonus qui, selon elle, sont des primes illégales. **Hervé Lebreton**, président de l'association, a demandé à Claude Bartolone « *d'arrêter le versement des indemnités supplémentaires qui méconnaissent la loi, octroyées aux hauts parlementaires de l'Assemblée nationale [et] de procéder au remboursement des sommes versées aux députés en sus des montants définis par la loi organique* ». Si l'ensemble de ces primes est connu, les chiffres, eux, ne l'étaient pas. L'association aurait calculé que le total des indemnités en cause représenterait 1,5 million d'euros, soit un million pour le Sénat et 500 000 euros pour l'Assemblée nationale. **Dans le détail**, toujours d'après l'association, les indemnités mensuelles **pour le Sénat** : le président : 7 057,55 euros, les

questeurs : 4 132,29 euros, les vice-présidents : 2 030,64 euros, les présidents de groupe : 2 030,64 euros, les présidents de commission : 2 030,64 euros, les rapporteurs généraux : 2 030,64 euros, les présidents de délégation : 2 030,64 euros, les secrétaires : 695,81 euros, le président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques : 890,00 euros, « *et peut-être aussi un ancien Président du Sénat pour 4 320,00 euros* ». **Pour l'Assemblée nationale** : le président : 7 057,55 euros, les questeurs : 4 927,50 euros, les vice-présidents : 1 022,42 euros, les présidents des commissions permanentes : 866,22 euros, la rapporteure générale de la commission des Finances : 866,22 euros, la présidente de la commission des affaires étrangères : 866,22 euros, le président de la commission chargée d'épurer les comptes : 866,22 euros, le président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques : 866,22 euros, les secrétaires : 681,61 euros, le président de la commission des immunités : 426,01 euros. Pour rappel, la rémunération des parlementaires est de 7 100 euros mensuels brut (5 704 euros nets). L'association pour une démocratie directe avait déjà dénoncé, il y a un an, le fait que certains députés achèteraient leur permanence parlementaire avec leur IRFM (indemnités pour frais de mandat). En 2011, elle avait obtenu des chiffres sur l'utilisation de la réserve parlementaire. Récemment, elle a publié un « *guide de mauvaise conduite* » sur l'utilisation de l'IRFM pour les parlementaires.

<http://www.lejdd.fr/Politique/Une-association-denonce-les-indemnites-illegales-des-parlementaires-781873>

→ **Mini-guide de mauvaise conduite à l'usage des parlementaires ou de l'usage abusif de l'IRFM, version 2016 (15 pages) :**

<http://www.pour-une-democratie-directe.fr/documents/guide-de-mauvaise-conduite-IRFM.pdf>

(Sources : [www.lejdd.fr](http://www.lejdd.fr) du 19/04/2016, Vivien Vergnaud – leJDD.fr, [www.pour-une-democratie-directe.fr](http://www.pour-une-democratie-directe.fr))

[Retour au sommaire](#)

### ● **Les minima sociaux pour les jeunes seront mis en œuvre en 2018, selon Manuel Valls**

Le 19/04/16, le premier ministre, **Manuel Valls**, a expliqué dans une tribune son projet de « *refonte globale* » des minima sociaux destinés aux jeunes. Il désire une « *simplification* » des prestations sociales à compter de 2018. Cette tribune fait suite au rapport remis le 18/04/16 par Christophe Sirugue, député PS. **M. Valls** : « *C'est un chantier ambitieux. Le rapport qui m'a été remis en a esquissé les contours, et le gouvernement en définira le contenu précis durant les six prochains mois, pour une mise en œuvre en 2018* ». Devraient bénéficier de ce geste les plus précaires des jeunes. Comment ? En ayant accès aux minima sociaux dès 18 ans, et non plus à 25 ans. **M. Valls** : « *Il faudra engager une refonte globale, en élargissant l'accès aux minima sociaux aux jeunes en difficulté, en les fusionnant tous (RSA, AAH, ASPA...) afin de les remplacer par une couverture socle unique pour celles et ceux qui en ont besoin, complétée en fonction des situations individuelles (en recherche d'emploi, en situation de handicap, etc.)* ». Avant d'énoncer **les deux principes sur lesquels, selon lui, doit être fondée la rénovation des prestations sociales : 01)-** La « *simplification* ». **M. Valls** : « *La complexité de nos prestations sociales, fruit d'avancées sociales successives, se retourne chaque jour contre celles et ceux à qui elles sont destinées. Nombreux sont ceux qui, parce que "c'est bien trop compliqué", parce que "c'est connoté", ou parce qu'ils ne les connaissent même pas, renoncent à faire valoir leurs droits. [...] La simplification est pourtant possible. La triple révolution sociale, numérique et administrative de la prime d'activité [...] en est l'exemple [...]. Cette démarche de simplification doit être poursuivie et étendue à l'ensemble des prestations sociales* » ; **02)-** « *L'accompagnement* ». **M. Valls** : « *L'objectif des minima sociaux n'est pas simplement de verser une allocation, mais de donner à chacun le moyen de rebondir, de prendre un nouveau départ. [...] J'ai donc dit aux départements que, si l'Etat est disposé à prendre à nouveau en charge le financement du RSA, c'est à la condition que les collectivités garantissent, sur le terrain, des politiques d'insertion sociale et professionnelle de qualité. [...] Ce chantier que nous ouvrons, c'est bien celui du revenu universel : pas une allocation versée à tous, y compris à ceux qui disposent de revenus suffisants - cela serait coûteux, et*

n'aurait aucun sens - mais une allocation ciblée, versée à tous ceux qui en ont vraiment besoin ».

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/04/19/les-minima-sociaux-pour-les-jeunes-seront-mis-en-uvre-en-2018-selon-manuel-valls\\_4905111\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/04/19/les-minima-sociaux-pour-les-jeunes-seront-mis-en-uvre-en-2018-selon-manuel-valls_4905111_823448.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 19/04/2016, avec AFP)

### ● La contrefaçon coûte cher

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) vient de publier un rapport sur la contrefaçon. Il en ressort que l'impact économique de la contrefaçon est « massif » ; la vente de produits contrefaits représentait en 2013 près de 2,5 % du commerce mondial (contre 1,9 % en 2008), avec un effet deux fois plus important pour l'Union européenne (UE). Le marché de la contrefaçon, au niveau mondial, représente 461 milliards de dollars (contre 200 milliards en 2008). Tout y passe : sacs de luxe, montres, chaussures de sport, jouets, médicaments, etc. En ce qui concerne l'UE, les contrefaçons représentent jusqu'à 5 % de ses importations (hors piratage en ligne). Les circuits qu'emprunte la contrefaçon sont complexes. D'après l'OCDE, la majorité est produite en Chine. Les produits contrefaits empruntent ensuite des plaques tournantes du commerce international (Hong Kong, Singapour), et/ou transitent par des Etats « affaiblis ou en guerre », là où prospèrent les trafics mafieux (Afghanistan, Syrie, Yémen). Les réseaux en questions s'adaptant en permanence, les itinéraires n'arrêtent pas de varier. **Les Douanes** relèvent une autre difficulté. **L'Usine Nouvelle** : « 62 % des contrefaçons saisies entre 2011 et 2013 ont transité par des envois postaux, à cause de la baisse des coûts du courrier et de l'explosion du e-commerce. 43 % des saisies concernaient moins de 10 articles contrefaits par saisie. Des plus petits envois, beaucoup plus nombreux et plus difficiles à intercepter. Sauf à multiplier de façon exponentielle le nombre de contrôles ».

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/infographie-la-contrefacon-coute-cher.N387728>

(Source : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) du 20/04/2016, Solène Davesne)

[Retour au sommaire](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● ROSP 2015 : 6 756 euros en moyenne pour les généralistes, annonce Nicolas Revel

**Nicolas Revel**, directeur de la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie), a accordé un entretien au Quotidien du Médecin sur la RSOP (rémunération sur objectifs de santé publique). Extraits. **M. Revel** : « Exactement 89 489 médecins vont percevoir une rémunération au titre de la ROSP 2015 d'un montant annuel de 4 514 euros en moyenne. Pour les généralistes seuls (hors MEP), le montant moyen sera de 6 756 euros. Pour l'ensemble des médecins concernés, il s'agit d'une progression de plus de 7 % par rapport à 2014. [...] Si la rémunération versée augmente encore sensiblement en 2015, c'est bien parce que les résultats sont à nouveau en progrès. Le taux d'atteinte global des objectifs pour les généralistes et MEP progresse de 3,2 points entre 2014 et 2015, pour atteindre 68,3 %. Cette amélioration concerne les trois quarts des médecins et porte sur 15 des 19 indicateurs cliniques. Il n'y a donc pas d'effet "plateau", ce qui est le signe qu'au bout de quatre années, le dispositif est loin d'avoir épuisé ses effets sur l'évolution des pratiques. [...] Les points de satisfaction sont nombreux. C'est particulièrement le cas du suivi des patients diabétiques. [...] [Sur la prévention, les résultats] sont en retrait par rapport aux autres objectifs mais ils se sont améliorés en 2015 pour plus de la moitié des médecins, ce qui est un progrès intéressant par rapport aux années précédentes ». La RSOP a-t-elle un effet sur le recours aux génériques ? **M. Revel** : « Sur les cinq classes suivies, la progression du taux de prescription dans le répertoire se poursuit en 2015. La progression est de 20 points sur 4 ans, ce qui est très important ! [...] Reste que des améliorations sont encore possibles, notamment au regard des écarts de pratiques entre professionnels. Je pense par exemple aux prescriptions d'antibiotiques où nous restons en deçà des objectifs ». Vers une évolution de la RSOP ? **M. Revel** : « La ROSP s'est définitivement installée dans le paysage conventionnel. Elle est devenue un levier d'amélioration des pratiques, reconnu par les médecins eux-mêmes ! Le principe de son existence ne fait donc plus débat mais cela ne veut pas dire qu'elle doit demeurer en l'état. La négociation de la nouvelle convention doit nous permettre d'actualiser son contenu. C'est dans ce sens que j'ai demandé au Collège de

médecine générale de conduire une réflexion indépendante sur les évolutions à apporter à la ROSP pour les prochaines années. Les propositions du CMG seront une contribution très utile ». Avant d'expliquer que les indicateurs doivent être ajustés. Certains pourraient être abandonnés, car ne faisant plus sens aujourd'hui, d'autres devraient, au contraire, être pris en compte (comme ceux « dédiés à la prise en charge de l'hypertension artérielle ou de la maladie rénale chronique », ou bien encore la lutte contre la iatrogénie chez les personnes âgées, les enjeux liés au tabac et à l'alcool). La part de la RSOP doit-elle être augmentée dans la rémunération du médecin libéral ? **M. Revel** : « L'intérêt de la ROSP est précisément qu'elle augmente chaque année à due proportion des résultats obtenus. Entre 2012 et 2015, elle est passée d'un total de 294 à 404 millions d'euros, soit une progression de 37 % en quatre ans ! Je souhaite que la ROSP que nous construisons pour la nouvelle convention prolonge cette dynamique positive. [...] La ROSP doit enfin permettre d'intéresser les médecins au fruit de leurs actions pour favoriser la maîtrise des dépenses de santé. Ils demandent à avoir le retour de leurs efforts. La ROSP est probablement la réponse la plus directe et la plus efficace ». La croissance de la RSOP et les évolutions tarifaires : « Je n'oppose pas les deux. La prochaine convention devra faire une place aux revalorisations des actes comme à la meilleure organisation des structures d'exercice, mais aussi à l'amélioration des prises en charge et à la recherche d'économies intelligentes liées à la prescription du juste soin au meilleur prix. Cela doit aboutir à un ensemble équilibré ».

→ L'intégralité de l'entretien avec Nicolas Revel, par Cyrille Dupuis :

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/04/21/rosp-2015-6-756-euros-en-moyenne-pour-les-generalistes-annonce-nicolas-revel\\_806916](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/04/21/rosp-2015-6-756-euros-en-moyenne-pour-les-generalistes-annonce-nicolas-revel_806916)

→ Tous les résultats détaillés de la ROSP 2015 (3 pages) :

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/sites/qdm/files/public/asset/document/rosp\\_2015.pdf](http://www.lequotidiendumedecin.fr/sites/qdm/files/public/asset/document/rosp_2015.pdf)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 21/04/2016, Cyrille Dupuis)

#### ● Une Fondation des usagers du système de santé est créée

Le 21/04/16, la **Fédération de l'hospitalisation privée** (Fhp) a annoncé la création d'une Fondation des usagers du système de santé. Cette dernière, placée sous l'égide de la fondation de France, sera présidée par le député LR et cardiologue Jean Leonetti. Son but ? Faire « progresser la démocratie sanitaire [et] défendre les droits des patients ». Par exemple par la promotion des actions de prévention, d'accès aux soins des personnes précaires, ainsi que celles tendant « à l'excellence médicale, garantissant le consentement libre et éclairé du patient ». **M. Leonetti** : « Le médecin n'est plus le soignant d'une pathologie aiguë. Les patients vivent longtemps avec une maladie [...], donc on est dans une nouvelle relation médecin-malade, où le malade réclame plus de droits, d'informations. [...] En même temps, le patient doit devenir beaucoup plus acteur de sa santé, et il me semble que la mission de la fondation est en phase avec la modernité de la société et les évolutions du rapport entre les soignants et les patients ».

<http://www.viva.presse.fr/une-fondation-des-usagers-du-systeme-de-sante-est-cree-171730>

(Source : [www.viva.presse.fr](http://www.viva.presse.fr) du 14/04/2016, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

#### ● La Cour des comptes fustige la gestion des données de santé

Le 19/04/16, la **Cour des comptes** a rendu public un rapport dans lequel elle fustige « le verrouillage des données de santé gérées par l'assurance maladie tout en dénonçant des failles de sécurité ». Selon la Cour, citée par un article d'Acteurs Publics, la France disposerait de la plus grande base du monde ; le système national d'information inter-régime de l'assurance maladie (Sniiram) est alimenté chaque année par 1,2 milliard de feuilles de soins, rendues anonymes. Pour la Cour, les prescriptions de médicaments ou encore les remboursements de la Sécurité sociale font partie des données de santé. La Cour des comptes déplore « la faible utilisation de ces données par les pouvoirs publics et les freins à l'ouverture de cette base au 'potentiel exceptionnel' ». **La Cour des comptes** : « Un retard considérable a été pris dans l'exploitation du Sniiram au bénéfice de la santé publique, de la recherche ». **Acteurs Publics** : « La Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnamts) gère les données comme si elle en était propriétaire, alors qu'elle ne devrait être qu'un support technique ». **La Cour des comptes** : « [En outre, la gestion des conditions d'accès à la base

est laissée] à des acteurs plus souvent rivaux que complémentaires, l'Institut des données de santé (IDS) et Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés, ndlr), l'un plutôt libéral au regard des possibilités d'ouverture, l'autre au contraire d'approche très restrictive ». **Deux problèmes d'après la Cour : 01)-** La base est trop fermée aux acteurs publics et privés ; **02)-** Elle est par contre sous-utilisée par ceux qui y ont accès (cnamts et ministères). La Cour estime que l'utilisation du Sniiram par la Cnamts est « trop limitée dans la lutte contre la fraude », et que la direction de la Sécurité sociale n'utilise les données que de manière « marginale ». **La Cour :** « [De manière générale] les acteurs de la santé publique se sont épuisés à obtenir des droits d'accès plutôt qu'à mobiliser leur expertise pour traiter les données ». **Le problème de la sécurité :** pour la Cour des comptes, sur 86 risques identifiés par elle en 2013, il en subsiste 39 à l'automne 2015, 13 étant considérés comme des risques « majeurs ». **Challenges :** « En outre, la Cnamts refuse de s'aligner sur le référentiel général de sécurité de l'Etat (RGS) en raison d'un coût "disproportionné" relève la Cour. Cette dernière pointe également "obsolescence" du dispositif protégeant l'anonymat des assurés et appelle l'Etat à agir ».

[http://www.challenges.fr/france/20160419.CHA8093/la-cour-des-comptes-fustige-la-gestion-des-donnees-de-sante.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160420](http://www.challenges.fr/france/20160419.CHA8093/la-cour-des-comptes-fustige-la-gestion-des-donnees-de-sante.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160420)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 20/04/2016, avec AFP)

## FISCALITE

### ● Lutte contre le blanchiment d'argent : Tracfin, très sollicité en 2015

Le 18/04/16, le **ministère des Finances** a annoncé que la cellule Tracfin, le service de renseignement financier de Bercy (lutte contre le blanchiment d'argent, contre la fraude aux finances publiques et contre le financement du terrorisme) a vu son activité exploser en 2015. Il y a eu plus de signalements et d'enquêtes menées en matière de financement du terrorisme après les attentats de Paris. En 2015, elle a collecté près de 45 200 informations, principalement auprès des « professionnels déclarants » (banques, assurances, notaires ou cercles de jeux). Soit + 18 % qu'en 2014, et 56 % de plus qu'en 2013. **Bercy :** « [Cette hausse est due à] l'arrivée à maturité des mesures de vigilance pour lutter contre la fraude fiscale [et à] la participation active des professionnels déclarants à la lutte contre le financement du terrorisme ». Tracfin, sur la même période, a réalisé 10 556 enquêtes (+ 8 % par rapport à 2014). **Le ministère des Finances :** « Une fois achevées, ces enquêtes ont débouché sur l'envoi de 448 notes à l'autorité judiciaire (- 3 %) et 1 187 notes aux administrations partenaires (+ 27 %) dont 51 notes aux services de police judiciaire (+ 31 %) ». Bercy a aussi déclaré que les transmissions d'informations vers les organismes sociaux avaient elles aussi augmenté : 109 dossiers portant un soupçon de fraude aux prestations sociales ont ainsi été transmis (+ 31 % en un an) et les enjeux financiers ont été doublés, à 69 millions d'euros contre 36 millions en 2014.

[http://www.latribune.fr/economie/france/lutte-contre-le-blanchiment-d-argent-tracfin-tres-sollicite-en-2015-565129.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160419](http://www.latribune.fr/economie/france/lutte-contre-le-blanchiment-d-argent-tracfin-tres-sollicite-en-2015-565129.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160419)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 13/04/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Le nombre de contribuables millionnaires a augmenté de 11 % en 2015

Le 15/04/16, le **ministère des Finances** a annoncé que le nombre de contribuables français déclarant aux impôts des revenus supérieurs à un million d'euros avait augmenté de 11 % entre 2014 et 2015. Ils étaient 4 630 en 2014, ils sont 5 148 en 2015. **Bercy :** « La population des contribuables déclarants des revenus très élevés n'est pas stable dans le temps ». Avant de donner des chiffres précis : « Entre 2012 et 2015, le nombre de contribuables déclarant plus de 200 000 euros a légèrement progressé (+ 0,6 %) passant de 141 164 à 142 146 foyers fiscaux, malgré une baisse temporaire en 2014. Pour la même période, le nombre de foyers fiscaux déclarant plus de 100 000 euros de revenu fiscal de référence a, lui, progressé de 11 %, passant de 650 494 à 722 168. Dans le même temps, l'impôt dû par ces contribuables est passé de 22,6 milliards d'euros à 26,3 milliards ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-nombre-de-contribuables-millionnaires-a-augmente-de-11-en-2015\\_1783351.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-nombre-de-contribuables-millionnaires-a-augmente-de-11-en-2015_1783351.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 15/04/2016, avec AFP)



### ● Suppression de l'ISF : Valls tacle Macron

Le ministre de l'Économie, **Emmanuel Macron**, a critiqué l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune), y voyant un frein au financement de l'innovation en France : « *L'ISF pose problème, nous devons prendre des mesures pour favoriser l'investissement des business angels* ». **Manuel Valls**, premier ministre, a réagi à ces propos sur France Info : « *Au moment où nous créons la prime d'activité, où nous avons annoncé la prolongation de cette augmentation du RSA, où nous nous attaquons pleinement à ce fléau que représente la pauvreté, où nous ouvrons ce débat sur le revenu universel, au nom même de la justice [...], supprimer cet impôt, qu'on peut toujours améliorer, rendre plus efficace d'un point de vue économique, serait une faute* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/suppression-de-l-isf-valls-tacle-macron-20-04-2016-2033574\\_28.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=Za52ZNHCEcNqmrS6SRjfUkcLazWhHSWNKniOd6EZ2UVmwBf\\_0pIN%2B7vnPAmljNTtr\\_VRmcd\\_jeXJciUMa8fEXNfI0ICZs#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160420](http://www.lepoint.fr/economie/suppression-de-l-isf-valls-tacle-macron-20-04-2016-2033574_28.php?M_BT=77616227272&m_i=Za52ZNHCEcNqmrS6SRjfUkcLazWhHSWNKniOd6EZ2UVmwBf_0pIN%2B7vnPAmljNTtr_VRmcd_jeXJciUMa8fEXNfI0ICZs#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160420)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 20/04/2016, avec AFP)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● Menu Big Fisc pour McDonald's

Le 19/04/16, Bercy a annoncé réclamer 300 millions d'euros à McDonald's (200 millions d'impôts plus 100 millions de pénalités). La cause : les « *montages anti-impôts qui passent par le Luxembourg et la Suisse* ». Ce redressement fait suite à une perquisition menée par les services du fisc en 2013, au siège de McDonald's, à Guyancourt dans les Yvelines. Le but de cette perquisition était d'évaluer les sommes ayant échappé au ministère des Finances.

[http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/menu-big-fisc-pour-mcdonald-s\\_1784249.html](http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/menu-big-fisc-pour-mcdonald-s_1784249.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 19/04/2016, Emmanuel Paquette)

### ● Air France-KLM : la rémunération du PDG en augmentation de 65 % en 2015

D'après un document de référence du groupe Air France-KLM, son PGD, **Alexandre de Juniac**, a vu sa rémunération augmenter de 65 % en 2015, atteignant 1,062 million d'euros. Ceci grâce à une part variable indexée sur les résultats financiers du groupe. Dans le détail, la rémunération de M. de Juniac est composée d'une part fixe de 600 000 euros et d'une rémunération variable qui a atteint en 2015 462 000 euros. Air France-KLM, avec un bénéfice net de 118 millions en 2015, après 225 millions de pertes en 2014, a renoué avec les profits pour la première fois depuis 2008. Pour atteindre ce résultat, M. de Juniac a engagé deux plans de restructuration. Le premier, "Transform 2015", en 2012, a vu la suppression de 5 500 postes. Le second, "Perform 2020", a donné lieu à des négociations tendues avec les syndicats. Le **SPAF** (syndicat des pilotes d'Air France) a publié un communiqué dans lequel il juge que « *cette augmentation au chiffre incroyable [relève] d'une injustice absolue* ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/air-france-klm-la-remuneration-du-pdg-en-augmentation-de-65-en-2015\\_1784585.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/air-france-klm-la-remuneration-du-pdg-en-augmentation-de-65-en-2015_1784585.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 20/04/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Le français DCNS remporte un contrat géant de 34 milliards d'euros pour des sous-marins

Le 26/04/2016, l'Australie a retenu le constructeur français **DCNS** pour construire douze sous-marins océaniques. Estimation du contrat : 50 milliards de dollars australiens, soit 34,3 milliards d'euros. La nature du contrat : la conception, les transferts de technologie, la production, le système de combat et la maintenance pendant vingt-cinq ans. **Malcolm Turnbull**, premier ministre australien : « *Les recommandations lors du processus d'évaluation des offres [...] ont été sans équivoque : l'offre française est la plus à même de répondre aux besoins uniques de l'Australie. [...] Ces sous-marins seront les plus sophistiqués du monde, et ils seront construits ici, en Australie* ». **L'Elysée** : « *[C'est un choix] historique. [...] Il marque une avancée décisive dans le partenariat stratégique entre les deux pays, qui vont coopérer durant cinquante années sur l'élément majeur de*

souveraineté que représente la capacité sous-marine. [La France est] fière de l'excellence technologique [dont ses entreprises ont fait preuve pendant cette sélection]. [...] Ce nouveau succès sera créateur d'emplois et de développement en France comme en Australie ».

[http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2016/04/26/le-francais-dcns-remporte-un-megacontrat-de-sous-marins-a-34-milliards-d-euros-en-australie\\_4908510\\_1656994.html](http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2016/04/26/le-francais-dcns-remporte-un-megacontrat-de-sous-marins-a-34-milliards-d-euros-en-australie_4908510_1656994.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 26/04/2016, Dominique Gallois et Caroline Taix, (Sydney correspondance))

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● La semaine de 32 heures créerait 4,5 millions d'emplois, selon le leader de la CGT

**Philippe Martinez**, secrétaire général de la CGT, a défendu la semaine de 32 heures lors du 51<sup>e</sup> congrès de son organisation : « *Arithmétiquement, notre proposition permettrait de créer 4,5 millions d'emplois. Cela donnerait la possibilité à de trop nombreux salariés en temps partiel contraint, très majoritairement des femmes, de travailler plus et gagner plus. [...] Oui, nous avons des propositions modernes, n'en déplaise à tous ceux qui aimeraient nous isoler dans la seule contestation en souhaitant cliver les syndicats entre passéisme et modernisme. Nous sommes modernes parce que notre conception de la réforme, c'est le progrès social et non pas un accompagnement du capital ou un retour en arrière* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-semaine-de-32-heures-creerait-4-5-millions-d-emplois-selon-le-leader-de-la-cgt-565214.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160419](http://www.latribune.fr/economie/france/la-semaine-de-32-heures-creerait-4-5-millions-d-emplois-selon-le-leader-de-la-cgt-565214.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160419)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 13/04/2015, avec AFP)

## LIVRES/REVUES DIVERSES

### ● « Aux actes dirigeants ! » de Robin Rivaton

→ **Présentation de l'éditeur** : « *Les Français sont prêts. Ils sont majoritairement favorables au changement. Ils comprennent la nécessaire adaptation des entreprises, acceptent la flexibilité du marché du travail, remarquent que les pays voisins bougent mais se heurtent de plein fouet à l'incapacité de l'État français à faire évoluer notre modèle économique et social. Or il n'y a rien de plus anxiogène que de sentir la nécessité du changement et de constater l'immobilisme. Les programmes politiques laissent, de temps en temps, filtrer des propositions de réforme mais elles ne sont pas à la hauteur, sont insuffisamment préparées ou se fracassent sur une exécution imparfaite. Les recommandations sur quoi faire sont nombreuses. Plus rares sont celles qui présentent le pourquoi faire et aucune ne traite du comment faire. Pourtant mener le changement obéit à des règles immuables. En réponse à l'intense frustration générée par des décennies d'élections non suivies d'effets, l'élection présidentielle de 2017 se gagnera sur des gages concrets de capacité à exécuter. Assez de mots, aux actes dirigeants !* »

→ « **Aux actes dirigeants !** » de Robin Rivaton, préface d'Augustin de Romanet (232 pages). Editions Les Belles Lettres.

[http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/un-discours-de-la-methode-pour-politiques-voulant-reellement-agir-565330.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160419](http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/un-discours-de-la-methode-pour-politiques-voulant-reellement-agir-565330.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160419)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 19/04/2016, Robert Jules)

[Retour au sommaire](#)

### ● « Le livre noir de la médecine : patient aujourd'hui, victime demain » de Dominique-Michel Courtois et Philippe Courtois

→ **Présentation de l'éditeur** : « *Plus de 450 millions d'actes médicaux sont réalisés chaque année. Dans ce contexte, n'ayons pas peur de le dire, nous assistons aujourd'hui à un suicide de la médecine française, soumise aux lobbies des laboratoires, au mutisme des pouvoirs publics et à des connivences malsaines entre les organismes prétendant de défense et de contrôle. Et c'est vous qui en êtes les victimes innocentes... Vous êtes ou vous serez les consommateurs obligés d'actes médicaux, de médicaments et, peut-être, les victimes. Ce livre vous aide à vous défendre à armes égales contre le corps médical, les organismes de santé et les assurances. Pour ne plus jamais être une victime, mais un patient reconnu et respecté". Toute puissance de l'industrie pharmaceutique, connivence de certains médecins praticiens, laboratoires sans scrupules, erreurs médicales à répétition : le Dr Dominique-Michel Courtois, médecin expert sur RTL, et son fils, Maître Philippe Courtois,*

*avocat spécialisé dans la défense des victimes de dommages corporels, brisent l'omerta, preuves à l'appui, dans un document choc ».*

→ **Les auteurs** : Le Dr Dominique-Michel Courtois a contribué au livre de Julien Courbet « Stop aux Arnaques - Spécial Santé ». Par ses positions, ses révélations, son combat, il est devenu le porte-parole de nombreuses victimes et confrères. Aujourd'hui, il intervient en qualité de médecin expert sur RTL dans l'émission " Ca peut vous arriver ". Maître Philippe Courtois, son fils, est un avocat spécialisé dans le droit médical et la défense des victimes dans les plus importants dossiers médicaux en cours (Médiateur, vaccin H1 N1, pilules de 3e et 4e génération, Gardasil, prothèses P. I. P...).

« **Le livre noir de la médecine : patient aujourd'hui, victime demain** » par Dr Dominique-Michel Courtois et Me Philippe Courtois (300 pages). Albin Michel.

<http://www.usinenouvelle.com/article/pour-les-scandales-sanitaires-l-an-sm-est-une-alarme-qui-ne-sonne-jamais-deploire-philippe-courtois.N387833>

(Source: [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) du 19/04/2016, Astrid Gouzik)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)